



# DEVENIR ACTEUR DE PREVENTION SECOURS

## Acteur de Prévention Secours pour le secteur de l'Aide et Soins à Domicile (APS-ASD)

### Repères

*Le nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles dans le secteur de l'aide et du soin à domicile est croissant.*

*Comment prévenir cette sinistralité notable et ces différents risques alors que les travailleurs de ce secteur exercent leur métier de façon isolée, chez les particuliers, pour le compte d'employeurs au statut varié (particulier employeur, association, structure de l'économie sociale et solidaire, entreprise privée, collectivités...)*

*Le certificat acteur de prévention secours vise à rendre tout intervenant à domicile capable de contribuer à la suppression ou à la réduction des risques professionnels auxquels il est exposé.*

*Véritable acteur de la prévention, il peut proposer des améliorations de ses différentes situations de travail visant à répondre aux besoins techniques, organisationnels et humains et à l'amélioration de la qualité des soins et la sécurité des personnes à mobilité réduite.*

*Il est également en mesure de développer un comportement adapté en cas de dysfonctionnement, d'incident ou d'accident sur son lieu de travail.*

### Objectifs

- Prévenir des risques professionnels auxquels l'intervenant à domicile est exposé
- Développer un comportement adapté en cas de dysfonctionnement, d'incident ou d'accident sur son lieu de travail

### Compétences visées

- Acquérir une vision concrète d'appréhension des situations à risques
- Acquérir les fondamentaux du sauvetage-secourisme (analyser, alerter, secourir...)
- Mettre en œuvre les dispositions adaptées

### Programme INRS

Module 1 :

- La prévention des risques professionnels
- L'évaluation des risques et l'analyse

Module 2 :

- Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort
- L'anatomie et la physiologie

Module 3 :

- Le rôle du sauveteur secouriste du travail
- Les conduites à tenir

### Moyens pédagogiques

- Support de formation sur powerpoint
- Analyse de cas concrets
- Pédagogie active

### Évaluation

La satisfaction du salarié est mesurée, dans le but d'améliorer sans cesse, l'efficacité de formation. Une attestation de formation est délivrée aux stagiaires ayant assisté à l'ensemble de la formation et validé ses évaluations. Deux cas concrets de mise en situation SST et PRAP 2S permettent de valider les acquis de chaque participant en fin de formation.

*La formation est certifiante, le titulaire du CPS est réputé détenir le certificat SST et le certificat PRAP 2S. La validité du certificat APS-ASD est fixée à 2 ans, suivie d'un recyclage (Maintien et Actualisation des Compétences) d'une journée de 7 heures.*

### Tarif

Nous consulter

**21 heures**

en 3 journées complètes (2+1)

**Profil(s) stagiaires**

tous les salariés intervenant à domicile

**Formateur**

Formateur agréé par la CARSAT et l'INRS

**Type de formation**

inter-entreprises  
intra-entreprise



Centre Vauban – 199 rue Colbert – CS 71365 – 59014 LILLE Cedex – 03 20 38 00 64 - [www.pstformation.com](http://www.pstformation.com)

Antenne de Douai : 267 rue Martin du Nord – BP 70076 – 59500 DOUAI – Tel : 03.27.08.00.54 – Fax : 03.27.71.29.77

SAS au capital de 40 000 € - N°SIRET : 410 282 099 00051 – NAF 8559 A – N° TVA intracommunautaire : FR 20 410 282 099

Organisme de formation enregistré sous le numéro 31 59 04011 59 à la Préfecture du Nord